

Cahier des charges
Animation du château-fort de La Madeleine
à Chevreuse
Journées Européennes du Patrimoine 2017

Commanditaire

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78460 CHEVREUSE

Le contexte

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire habité à dominante rurale, au patrimoine naturel et culturel remarquable qui mérite la plus grande attention. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Valorisant pour la Région Ile-de-France, il accueille naturellement beaucoup de Franciliens et de touristes.

Les communes, les départements des Yvelines et de l'Essonne et la Région, parties prenantes du Parc, participent à la mise en oeuvre d'une Charte qui présente les grands choix du territoire. Bien entendu, la Charte prévoit les moyens de protéger la flore, la faune, les paysages, les bâtis anciens... ; elle prévoit aussi d'orienter le territoire vers un développement durable et économe en énergie. Mais elle va plus loin, car elle dit comment, par quelles mesures précises, il est possible de parvenir à un équilibre entre l'environnement

et la vie quotidienne. La Charte prévoit aussi de mesurer les efforts réalisés par les collectivités, les entreprises et les habitants.

Mais comment parvenir à tout cela ? Les échanges sont primordiaux, l'innovation et l'expérimentation aussi. Et peut-être le détail qui change tout : l'adhésion volontaire des collectivités, source d'enthousiasme et de créativité.

Pour en savoir plus :

<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/revision-charte-pnr.html>

http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/upload/doc_telechargement/grandes/ARGUMENTAIRE%20%202008%20BAT.pdf

Le territoire du Parc naturel régional

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR HVC), composé jusqu'alors de 21 communes, s'est agrandi en novembre 2011 et compte désormais 51 communes.

Les objectifs culturels de sa charte

La charte est un document qui formule des objectifs que les communes s'engagent à appliquer localement. Elle est rédigée pour 12 ans.

Le patrimoine et la culture constituent un axe à part entière :

Axe 3 : « Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle urbaine et rurale »

Deux objectifs sont énoncés :

1) Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels :

1- Améliorer la connaissance culturelle du territoire

2- Préserver les patrimoines bâtis et étudier leurs éventuels prolongements contemporains

3- Valoriser les patrimoines naturels, paysagers et culturels par des approches transversales

2) Développer une action culturelle partagée, contemporaine et innovante :

- 1- Accompagner, soutenir et valoriser les activités et les acteurs culturels du territoire
- 2- Mettre en place une action culturelle spécifique et innovante

Détail de l'axe 3 de la charte pp 99-119 : http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/fileadmin/media/revision-charte/Charte_PNR_modif_juin_BD.pdf

Le château de la Madeleine – Chevreuse

Situé sur les hauteurs de la commune de Chevreuse, dans la partie sud du département des Yvelines (région Île-de-France), le château de la Madeleine – inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1948 – est une forteresse médiévale surplombant la vallée de l'Yvette.

Les vestiges visibles les plus anciens ont été probablement réalisés par Guy II de Chevreuse à la fin du XII^e siècle (donjon). La forteresse était un poste de surveillance sur la route reliant Chartres à Paris, tenu par les puissants sires de Montlhéry, rebelles au pouvoir du roi.

Donjon, haute-cour, remparts, tours, douves, porte fortifiée, mâchicoulis, etc. offrent au regard du visiteur une architecture sans ostentation mais puissante, témoignant de trois siècles de lutte. Mais, fait surprenant, la forteresse était pourvue de commodités, telles que des latrines chauffées ou encore un système de deux escaliers, dans le donjon roman, un « escalier de service » à vis et un escalier droit intégrés dans l'épaisseur des murs.

Le château a successivement appartenu aux seigneurs de Chevreuse, aux Bourbons, à Anne de Pisseleu, à Louis XIV puis à la congrégation des Dames de Saint Cyr. Au XVII^e siècle, après une première période de dégradation, des travaux d'entretien ont eu lieu, peut-être sous la surveillance du jeune contremaître Jean Racine résidant alors à l'abbaye du Port-Royal. En 1981, l'entrepreneur privé qui avait acquis le château en 1978, cède le lieu au Département des Yvelines. Moins de cinq ans plus tard, il en fait le siège du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse dans le cadre d'une vaste campagne de restauration.

Objectifs de la manifestation

L'objectif est d'animer le château de la Madeleine lors des Journées Européennes du Patrimoine, les 16 et 17 septembre 2017, et de valoriser le site par la reconstitution de l'occupation d'un château entre le XII^e et le XV^e siècle.

La proposition des intervenants sera calée sur une époque ne dépassant pas un demi-siècle qu'ils choisiront et dont ils restitueront la vie quotidienne et/ou un(des) événement(s) historique(s) particulier(s). L'évocation de l'histoire spécifique du château de la Madeleine à cette époque est particulièrement attendue. Les animations devront investir la haute-cour du château, la Tour des Gardes et le châtelet d'entrée.

Cette manifestation donnera ainsi aux visiteurs des clefs de compréhension sur l'Histoire et le fonctionnement du château et plus largement sur les modes de vie au Moyen Âge.

Animations possibles

Ces animations aborderont différentes thématiques en rapport avec des activités pouvant avoir eu lieu durant l'époque choisie dans le château. Est entendu par animation la mise en place d'une interaction entre les intervenants costumés et le public. Différentes modalités peuvent être retenues comme le discours didactique mis en scène ou l'interprétation théâtralisée.

La vie militaire dans un château-fort constituera un thème central : garde de l'entrée, entraînement au combat, manœuvre et maniement d'armes, démonstration équestre...

Par ailleurs, les thèmes suivants pourront être proposés sous forme de démonstration ou d'atelier (liste non exhaustive) :

- la cuisine,
- les travaux artisanaux en cohérence avec l'Histoire d'un château (forge, textile...)
- l'écriture/la calligraphie en rapport avec l'époque choisie (par exemple : comptabilité, inventaires, ...)
- l'hygiène

- le commerce
- la danse
- la musique
- les jeux : jeux de tables et autres jeux participatifs de plein-air
- la santé (herboristerie,...)

Les ateliers et démonstrations seront bien des lieux animés (le plus possible en continu) et pas uniquement de simples décors. Des éléments de décor habillant la cour du château pourront par ailleurs être proposés et laissés comme tels tout le temps du week-end.

Publics visés

Un des objectifs est d'amener les habitants des communes du Parc et éventuellement les franciliens à découvrir le château.

La manifestation doit être accessible à tous, le public familial étant majoritaire.

Critères de sélection

- Reconstitution et sérieux historique : il est important que l'intervention offre l'image la plus fidèle possible des connaissances actuelles sur la période historique choisie. Dans un souci d'authenticité, la reconstitution s'appuiera sur l'utilisation d'objets fidèles à la période retenue (costumes, objets fonctionnels ou d'apparat) et sur leur manipulation (port du costume, emploi des outils, maniement des armes, etc.). Des sources écrites, iconographiques, archéologiques et muséographiques pourront être utilisées dans les approches pédagogiques. Le sérieux historique des intervenants sélectionnés sera évalué par l'équipe du PNR-HVC et les archéologues du Service archéologique interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine. Le choix des sources historiques sera vérifié.
- Médiation et pédagogie : les intervenants devront être en mesure de transmettre à tous les visiteurs une connaissance historique nourrie d'une approche scientifique, au moyen d'une démarche pédagogique. Les échanges avec le public sont à favoriser.

Cette intervention, effectuée dans un esprit de convivialité, permettra de mieux appréhender l'intérêt culturel et patrimonial de l'événement et du site.

- Capacité à évoquer l'histoire précise du site et de Chevreuse au Moyen Âge : les animations proposées doivent être adaptées au lieu et permettre aux visiteurs de le comprendre et de repartir avec des informations sur son histoire en plus d'informations ou d'impressions plus générales sur la période médiévale. Le choix des intervenants se fera sur la capacité à intégrer des informations spécifiques et faire des propositions adaptées.
- Diversité des animations proposées : les animations proposées doivent illustrer plusieurs thématiques représentant la vie quotidienne à l'époque choisie.
- Expérience : les intervenants devront avoir participé à plusieurs manifestations. Ils justifieront de leurs compétences et expériences.
- Critères pratiques : le prestataire devra pouvoir répondre en termes d'accueil à l'objectif de fréquentation annoncé par le PNR-HVC, à savoir entre 2000 et 4000 visiteurs durant le week-end. Ainsi, il devra être capable de proposer :
 - au moins 30 intervenants présents en costume de la période choisie (figurants et médiateurs).
 - au moins 6 espaces thématiques (tentes/ateliers par exemple) pour la constitution de l'occupation médiévale. L'espace de la haute-cour devra être suffisamment investi, ainsi que la Tour des Gardes et le châtelet d'entrée.
 - au moins un intervenant/médiateur par espace thématique.

Comité de pilotage

- Élus du parc

Mme Véronique BOONE, Présidente de la Commission *Patrimoine Culture*,

Mme Patricia GUERLAIN, Vice-présidente de la Commission *Patrimoine Culture*,

Et éventuellement d'autres membres de la commission *Patrimoine culture*.

- Équipe technique du parc :

Mme Sophie DRANSART, Mission *Patrimoine Culture*

Mlle Gwladys CABARET, Chargée des Journées Européennes du Patrimoine 2017

- **Service archéologique interdépartemental des Yvelines / Hauts-de-Seine (SAI 78-92) :**

M. Grégory DEBOUT, Chef de service

M. Nicolas GIRAULT, Archéologue médiéviste

Mlle Sandrine LEFEVRE, Médiatrice du patrimoine

Dossier à remettre

Echéances

Publication du cahier des charges : 28/04/2017

Un dossier sera à remettre au plus tard au 31/05/2017 à 17h.

Envoi du dossier

Un exemplaire papier devra être envoyé ou déposé à l'adresse suivante :

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Mission Patrimoine Culture

Château de la Madeleine

78 460 Chevreuse Cedex

Le dossier devra aussi être envoyé par mail aux adresses suivantes :

journeesdupatrimoine.pnr@orange.fr , copie à s.dransart@parc-naturel-chevreuse.fr

Constitution du dossier

Le dossier devra comporter :

- Une présentation des animations proposées et de l'équipe mobilisée, en prenant soin de les décrire le plus clairement possible et de citer les sources historiques de référence ;
- Une présentation précise de la manière dont le projet sera mené, éventuellement illustrée de plans, de dessins ou de supports multimédias adaptés ;
- Des photos du matériel utilisé : tentes, costumes, armes, etc...

- Une présentation de la compagnie, de son travail et de ses références,
- Un budget prévisionnel,
- Un dessin des implantations à l'échelle de la cour (plan fourni),
- Un planning des animations sur le week-end.

Présentation orale

En complément du dossier, les compagnies présélectionnées seront auditionnées la semaine du 5 juin afin de présenter oralement leur projet devant le jury de sélection. Il conviendra de se rendre disponible pour cette audition.

Visites accompagnées du site

En amont du dépôt des dossiers, il est envisageable d'organiser une visite du château de la Madeleine pour les compagnies qui le souhaitent. Les rendez-vous seront convenus ensemble avec le PNR et le SAI 78-92. Les collections archéologiques du château, conservées à Montigny-le-Bretonneux (78), peuvent également faire l'objet d'une présentation sur rendez-vous.

La compagnie sélectionnée et obligatoirement les représentants des compagnies amies mobilisées seront conviées avant la fin juin à une visite du site afin de préciser le plan d'implantation et les modalités techniques d'organisation. La convention sera établie à cette occasion.

Sélection

Parmi les éléments fournis dans le dossier de candidature, une attention particulière sera portée à :

- La capacité à répondre aux objectifs du projet et à proposer une réponse adaptée au site et à son histoire,
- La capacité à s'appropriier le site et respecter sa réalité historique,
- Le sérieux scientifique des propositions,
- La description de la mise en œuvre des moyens visant à valoriser le site patrimonial,

- La capacité à répondre aux critères pratiques,
- La qualité des acteurs et/ou médiateurs,
- La qualité des techniques d'animation proposées.

Le porteur de projet s'engage à respecter la gratuité de l'accès au site et la gratuité de l'animation proposée dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Pour tout renseignement, merci de bien vouloir contacter :

au 01 30 52 09 09

**Gwladys CABARET, chargée des Journées européennes du
Patrimoine 2017**

journeesdupatrimoine.pnr@orange.fr

Sophie DRANSART, chargée de mission *Patrimoine Culture*

s.dransart@parc-naturel-chevreuse.fr

Annexes



Vues aériennes du château de la Madeleine





Entrée du château



Vue sur la cour du château et le puits



Vue sur la cour du château



« Tour des Gardes » à gauche de l'entrée